

MeDirect répond à la demande croissante des consommateurs belges de bénéficier de la hausse des taux du marché

MeDirect annonce aujourd'hui l'augmentation des taux d'intérêt sur deux comptes d'épargne réglementés, le **MeDirect Épargne Fidelity** et le **MeDirect Épargne Dynamic** et ce à compter du mercredi 31 mai 2023. Avec cette hausse, MeDirect répond à la demande croissante des consommateurs belges de bénéficier de la hausse des taux du marché et ce sans aucun plancher ou plafond de dépôt.

Consultez les nouveaux taux applicables dans le tableau en fin de communiqué de presse.

La démocratisation des services bancaires au bénéfice des clients et la défense des intérêts financiers de ceux-ci font partie des principes fondamentaux de MeDirect Bank. Afin de tempérer l'inflation galopante observée dans la zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a déjà relevé ses taux directeurs six fois au cours de l'année écoulée. Le taux de dépôt de la BCE affiche désormais 3,25 %. Il offre l'opportunité à MeDirect Bank de mieux rémunérer les dépôts de ses clients.

« Ces hausses de taux d'intérêt nous permettent de répondre à la demande des consommateurs belges, qui souhaitent une meilleure rémunération de leur épargne. Notre priorité a toujours été de proposer les produits les plus compétitifs à nos clients conformément à notre ADN digital. Acteur purement digital, nous avons moins de frais généraux que les banques traditionnelles, et nous sommes capables de restituer une partie de ces économies à nos clients. » déclare Tim Rooney, CEO de MeDirect Bank.

« Notre mission est de démocratiser les services bancaires, pas seulement dans le domaine de l'épargne, mais aussi dans celui de l'investissement. A ce titre, le seuil d'entrée de notre solution de gestion discrétionnaire de portefeuille MeManaged s'élève à 5000€ seulement. Nous offrons également un vaste choix de fonds en architecture ouverte sans aucun frais d'entrée, de sortie ou de garde », conclut Tim Rooney.

Informations sur les comptes d'épargne

Taux des comptes Fidelity et Dynamic

	Taux de base	Prime de fidélité*
MeDirect Épargne Fidelity	0,50 %	1,50 %
MeDirect Épargne Dynamic	1,00 %	0,30 %

* La prime de fidélité s'applique pour tout montant resté en compte au minimum 12 mois de manière ininterrompue.

Dispositions diverses

Les comptes MeDirect Épargne Fidelity et MeDirect Épargne Dynamic sont des comptes d'épargne réglementés à durée indéterminée commercialisés uniquement en ligne par MeDirect Bank SA (et soumis au droit belge). Ces comptes sont destinés aux clients qui souhaitent faire fructifier leur épargne sans prendre de risques de marché.

Votre argent est disponible à tout instant. Il vous est possible de retirer de l'argent de votre compte d'épargne ou de procéder à des dépôts à tout moment. Aucun frais de gestion, d'ouverture ou de clôture ne vous sont facturés. Veuillez noter que MeDirect est susceptible de modifier les taux d'intérêt à tout moment. Tout changement vous sera communiqué par e-mail et sera indiqué sur notre site web.

Veuillez lire très attentivement les Informations clés pour l'épargnant avant d'ouvrir un compte.

- Informations clés pour l'épargnant – [Épargne Fidelity](#)
- Informations clés pour l'épargnant – [Épargne Dynamic](#)

Il est également fortement conseillé aux clients de lire les conditions générales de la banque.

Précompte mobilier

Vous ne payez aucune taxe jusqu'à 980 € d'intérêts par personne. Un précompte mobilier de 15 % est en revanche dû pour les intérêts qui dépassent ce montant. Une double exonération s'applique par ailleurs jusqu'à 1 960 € pour tout compte ouvert au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux. Ce régime fiscal ne s'applique qu'aux personnes qui résident en Belgique.

Risques

Risque de faillite : les comptes d'épargne de MeDirect sont couverts par le Fonds de garantie belge, qui protège les dépôts à concurrence de 100 000 € par personne et par banque ; en cas de faillite ou de risque de faillite de MeDirect, tout dépôt de plus de 100 000 € pourrait être entièrement ou partiellement perdu ou converti en actions (bail-in).

Risque lié à l'inflation : les hausses de prix continues pourraient engendrer une perte de valeur des fonds déposés.

Réclamations

Pour toute réclamation, veuillez d'abord envoyer un courriel à l'adresse complaints@medirect.be. Si vous êtes en désaccord avec la solution proposée, vous pouvez contacter le service de médiation des services financiers (Ombudsfm) à l'adresse suivante : North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte 2 1000 Bruxelles.

+32 2 545 77 70 – Ombudsman@Ombudsfm.be.